Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500911-20260528-D2026_23-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mai 2026

Date de convocation **: 11 mai 2026** En exercice **: 15** Présents : **10** Votants : **10+5**

L'an deux mil vingt-six, **le 19 mai 2026** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Présents :
Mesdames BELLANGER Clarisse, JAMET Solène, JOUANNE Annie, ODIE Sylvie, RAULT Pauline, SERVANT Sylvette
Messieurs CHICOINE Daniel, GASSINE Mickaël, GLOTIN Patrick, TOUANEL Henri
Absents excusés : Madame RENAUD Vanessa, Messieurs FORESTIER Jonathan, GIRARD Gwenaël, PAYERNE-BACCARD Hervé, TRUTIN Gilbert

Procuration : Mme RENAUD à Mme SERVANT, M. FORESTIER à Mme ODIE, M. GIRARD à M. TOUANEL, M. PAYERNE BACCARD à M. CHICOINE, M. TRUTIN à M. GASSINE
Elu(e) secrétaire de séance : Monsieur GASSINE Mickaël

2026-23 : COMMANDE PUBLIQUE - GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRETIEN VOIRIE

Monsieur le Maire expose les modalités du groupement de commandes :

Dans le cadre du renouvellement des marchés d'entretien voirie, la communauté de Communes propose d'adhérer à un nouveau groupement de commandes pour le renouvellement des lots suivants :

- LOT 1 - Petits travaux d'entretien
- LOT 2 - Travaux de PATA (Point-À-Temps-Automatique)
- LOT 3 - Travaux de curage
- LOT 4-5-6 et 7 - Travaux de fauchage et de débroussaillage en fonction de la situation géographique des communes
  - LOT 4 - Landujan/Irodouër/ La Chapelle-du-Lou-du-lac /Montauban
  - LOT 5 - Quédillac/ Médréac/ St Pern
  - LOT 6 - Le Crouais/ st Méen-le-Grand/ st Onen-la-Chapelle/ st Uniac/ st Maugan/ Bléruais/ Boisgervilly
  - LOT 7 - Gaël/ Muel /st Malon
- LOT 8 - Signalisation horizontale et verticale

Sont exclues du groupement ces mêmes prestations lorsqu'elles participent à l'aménagement, la création ou la modernisation d'une voirie. Le présent groupement ne répond que pour des travaux de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'adhérer au groupement de commandes de la communauté de communes Saint-Méen Montauban pour les lots indiqués ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500911-20260528-D2026_23-DE

Lot 1 - Petits travaux d'entretien	Lot 2 - Point à temps automatique	Lot 3 - Curage	Lots 4-5-6-7 - Fauchage et débroussaillage	Lot 8 - Signalisation horizontale et verticale
	X		X	

D'approuver les termes de la convention constitutive du dit groupement de commandes,
De désigner la communauté de communes Saint-Méen Montauban en tant que coordonnateur du groupement,
D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents se rapportant à ce dossier.

Pour : 10+5, contre : 0, abstention : 0

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICOINE

Le secrétaire de séance
M. GASSINE